



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-112 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentées : A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : VIE SPORTIVE : Associations - Conventions de mise à disposition pour exploitation d'une patinoire en centre-ville entre le 15 décembre 2018 et le 6 janvier 2019.

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : Afin de renforcer les animations en centre-ville sur la période de fin d'année, la Ville a décidé d'installer une patinoire mobile à surface synthétique de 78m², pour la période du 15 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus.

Cet équipement sera positionné sur le domaine public communal place de l'Europe et sera mis à disposition d'associations qui en assureront la gestion à tour de rôle sur la période donnée.

Les associations gestionnaires sont l'Amicale Laïque de Voiron handball, l'Etoile de Voiron Gymnastique et le Cercle des Nageurs de Voiron. Il convient de définir dans le cadre d'une convention passée avec chacune de ces associations, les conditions de mise à disposition et d'exploitation de cette patinoire.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Vie culturelle, Sportive, Associative et Animation du 18 octobre 2018,

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le contenu des conventions de mise à disposition de la patinoire mobile en faveur des associations, Amicale Laïque de Voiron handball, Etoile de Voiron Gymnastique et Cercle des Nageurs de Voiron.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ces conventions.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

